DEPARTEMENT DE LA REUNION CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

5, allée de la Piscine B.P. 374 97455 SAINT-PIERRE Cedex

ARRETE N° 7/1 -2022-CDG
FIXANT LA LISTE DES
CORRECTEURS DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE REDACTEUR
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème
CLASSE
(Au titre de la promotion interne)

LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA REUNION,

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU le décret n° 2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n° 2012-924,
- VU l'arrêté n° 07-2022-CDG du 3 janvier 2022 portant ouverture de l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (au titre de la promotion interne),
- VU l'arrêté n° 59-2022-CDG du 26 août 2022 modifiant l'article 6 de l'arrêté n°07-2022-CDG portant ouverture de l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (au titre de la promotion interne).

ARRETE



Accusé de réception en préfecture 974-289740128-20220921-71-2022-CDG-AR Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture : 21/09/2022

ARTICLE 1:

La liste des correcteurs de l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (au titre de la promotion interne) est fixée comme suit :

Epreuve: Rédaction d'un rapport

- Monsieur AKHOONE Shakir Attaché territorial Responsable du service des sports Mairie de Saint-Louis
- Madame ALI OICHEIH Cyndie Attaché territorial Directrice économie sociale et solidaire inclusion CIVIS
- Monsieur AMADI Mourad Attaché principal Chargé de mission auprès de la direction générale des services Maire de La Possession
- Monsieur ATCHAMA SOURAMA Giovanni Attaché territorial Responsable du service juridique et RGPD Mairie de Saint-Leu
- Madame BAUSSANT Stéphanie Attaché principal Chargée de médiation et du contentieux de l'urbanisme Mairie de Saint-Denis
- Monsieur BEGUE Jean Eric Attaché principal Responsable du service des sports Conseil Départemental
- Madame CARO Emilie Attaché principal Directrice générale des services Mairie de Salazie
- Monsieur DAWOOD Ibrahim Attaché principal Directeur des affaires juridiques et de la commande publique Mairie de Le Port
- Monsieur DERAND Frédéric Attaché principal Directeur général des services Mairie de Bras-Panon
- Madame FONTAINE Sandrine Attaché principal Directrice solidarité sociale et santé Mairie de Saint-Paul
- Madame GAZAR Corrine Attaché principal DGA des services Mairie de Saint-Joseph
- Madame HAGEN Nelly Attaché principal DGA service à la population Mairie de Sainte-Marie
- Monsieur LAUDE Jean Daniel Attaché hors classe Directeur général des services CCAS de Saint-Denis
- Madame LEGENDRE-TEZA Nadège Directeur territorial DGA des ressources TCO
- Madame MAILLOT Mireille Attaché principal Responsable de service planification et ressources Mairie de Saint-Paul
- Madame MAILLY Evelyne Attaché principal Directrice d'établissement public Régie d'enseignements artistiques





- Madame NASSALAM Linda Attaché principal Juriste responsable de la cellule affaires générales Conseil Départemental
- Madame NIRLO Isabelle Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe Directrice des ressources humaines Mairie de Sainte-Marie
- Madame NOEL Edith Attaché territorial Directrice déléguée à la performance et à la modernisation CIAS
- Monsieur RIVIERE Pierre Olivier Attaché principal DGA ressources et moyens CIREST
- Monsieur SINAN Serge Attaché hors classe DGA ressources et réglementation CINOR
- Monsieur SINIMALÉ Vincent Attaché territorial Directeur général des services CIAS
- Monsieur VIRAMA Pascal Attaché hors classe Directeur de la vie éducative Mairie de Sainte-Marie
- Madame VIRASSAMY RANGASSAMY Véronique Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe Responsable du service administratif et financier CIVIS

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Réunion et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Réunion.

ARTICLE 3:

Madame La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le

1 SEP. 2022

La Présidente

Juliana M'DOIH

Le présent arrêté est certifié exécutoire étant transmis en Préfecture et publié sur le site internet le 2 1 SEP. 2022 La Présidente.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Cdg

Accusé de réception en préfecture 974-289740128-20220921-71-2022-CDG-AF Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture : 21/09/2022